

L'INTERNATIONALISME NE S'INTERDIT PAS

SOLIDARITÉ AVEC MARIA!



En octobre 2021, des agents de police du Land allemand Saxe-Anhalt, ont remis un document du bureau de l'immigration de Magdebourg à notre camarade et amie espagnole María. Dans cette lettre, il lui était demandé de quitter le pays dans les 30 jours suivant la notification. Le document stipulait qu'elle avait perdu son droit à la libre circulation en tant que citoyenne de l'UE. Une interdiction d'entrée ou de séjour pour une période de 20 ans a été prononcée à son encontre. Cette mesure sera justifiée par l'affirmation selon laquelle María représente une menace pour la sécurité de la République fédérale d'Allemagne (RFA).

Elle est également accusée d'avoir séjourné en Allemagne pendant trop longtemps sans but évident : il n'y aurait aucune preuve qu'elle a un emploi soumis à l'assurance obligatoire, qu'elle reste en Allemagne en raison de liens familiaux ou qu'elle a un lieu de résidence permanent. De même, la manière dont elle finance sa vie quotidienne ne serait pas claire.

De quoi est-elle accusée ?

María est accusée d'utiliser sa présence en Allemagne pour la seule raison de pouvoir participer à des activités politiques liées au mouvement international de libération kurde et d'organiser des activités à cet égard. Dans ce contexte, l'État affirme qu'elle serait un lien entre la gauche radicale et le PKK (Partiya Karkarên Kurdistan / Parti des travailleurs du Kurdistan).

De plus, elle aurait participé depuis 2014 à plusieurs reprises à des rassemblements et manifestations dans toute l'Allemagne. On lui reproche aussi ses compétences académiques dans le domaine des technologies de l'information et sa connaissance de la langue kurde. Ces compétences sont considérées comme une capacité à construire un réseau et donc à servir de lien entre la gauche radicale en Allemagne et le mouvement de libération kurde.

En raison de sa position politique ferme, qu'elle adopte dans sa vie quotidienne et qui s'oppose clairement à l'exploitation, à l'oppression et à la guerre, l'État allemand l'accuse d'avoir une détermination idéologique qui rendrait improbable tout abandon de ses activités soutenant le mouvement de libération kurde.

Selon l'Office de l'immigration de Magdebourg, ces aspects justifient de déclarer María comme une menace pour la sécurité de l'Allemagne et de prononcer une interdiction d'entrée et de séjour pour une période de 20 ans. Cette période incroyablement longue est généralement prononcée que dans les cas de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de terrorisme.

Un nouveau niveau de criminalisation du mouvement kurde et des solidarités qui l'accompagnent.

L'évolution de la politique de sécurité en Allemagne montre que l'on tente: d'empêcher par tous les moyens les mouvements émancipateurs et révolutionnaires; de les attaquer; de les criminaliser et de les interdire dès qu'ils émergent. Les exemples de ces développements répressifs sont les lois de police allemande encore plus sévères, les nombreuses procédures prévues aux articles 129a et 129b du code pénal allemand, l'expansion des contrôles racistes et du système de surveillance, la criminalisation de l'activisme gauchiste, féministe et des migrants. Le cas de María crée un précédent en Allemagne qui n'a jamais existé auparavant. Pour la première fois, l'État allemand a émis une obligation de quitter le pays et une interdiction de séjour à l'encontre d'une citoyenne de l'UE en raison de son activisme politique associé au mouvement de libération kurde. En agissant ainsi, l'État allemand tente de trouver un moyen de criminaliser les personnes politiquement actives sans passeport allemand et de les expulser quand il le souhaite.

À cause de l'interdiction du PKK, tous les Kurdes vivant en Allemagne sont soupçonnés de "terrorisme". Nous pouvons également remarquer cette suspicion générale dans les tentatives de criminaliser l'initiative allemande "Verbot aufheben" (lever l'interdiction), qui prône la décriminalisation du PKK et la levée de l'interdiction du PKK. L'interdiction d'entrée et de séjour prononcée à l'encontre de notre camarade internationaliste constitue une nouvelle attaque contre la solidarité avec le mouvement de libération kurde.

Une tentative de créer un précédent

L'État allemand montre une fois de plus ce qu'il entend par démocratie. Sous prétexte de prévention des risques et de sécurité, les "droits civils fondamentaux" sont abolis et María est indirectement déclarée comme menace. Par l'arbitraire politique, ses activités publiques, légitimes et surtout féministes sont criminalisées et poursuivies, comme par exemple la participation au rassemblement de la campagne internationale du mouvement des femmes kurdes "100 raisons de poursuivre le dictateur" qui s'attaque aux meurtres et aux enlèvements de femmes et de jeunes filles, ou les rassemblements de la Journée Internationale des Femmes (8mars) ainsi que la participation à des manifestations et des événements contre la politique de guerre allemande et en faveur de la libération d'Abdullah Öcalan.

En attaquant María, l'État criminalise les femmes militantes et la solidarité avec le mouvement des femmes kurdes. La tentative de créer un précédent ne constitue pas seulement un danger pour les internationalistes qui se montrent solidaires du mouvement de libération kurde, mais pourrait également être appliquée à d'autres citoyens européens politiquement actifs en Allemagne, dont le statut de résidence est incertain et qui pourraient être criminalisés sur la base de leur position politique.

Toute personne accusée, en vertu des articles 129a et 129b du code pénal, de participer à la "formation et au soutien d'un groupe terroriste à l'étranger" perd des droits fondamentaux essentiels. Ce prétexte permet de justifier presque toutes les mesures de surveillance et d'espionnage. Il est pratique courante en Allemagne d'attaquer et de mettre de côté les droits fondamentaux, tels que la liberté de réunion et la liberté d'expression ou les droits de la circulation libre et de séjour. C'est pourquoi il est important de protester contre ces pratiques et de lutter contre cette privation de droits !

Solidarité partout !

Il y aura recours à la voie judiciaire et une procédure légale. Mais une large diffusion et une solidarité avec le mouvement de liberté kurde sont également nécessaires et fondamentaux. Il ne s'agit pas d'un cas individuel. Il fait partie d'une vaste criminalisation de la solidarité avec le Kurdistan. Et cela fait également partie des attaques de l'État allemand contre les idées révolutionnaires.

En ce moment, nous devons tenir ensemble et nous soutenir mutuellement. Il est important de montrer qu'une attaque contre l'une de nous est une attaque contre nous tous. Cela peut arriver à tout moment, à toute personne engagée dans la lutte pour une vie libre. Par conséquent, cette attaque devrait être l'étincelle qui allume le feu dans nos cœurs. Utilisons notre colère pour nous organiser et lutter pour un monde sans exploitation ni oppression. Notre passion pour la lutte de libération est plus forte que la répression du système.

SOLIDARITÉ AVEC MARIA ET LES INTERNATIONALISTES TOUCHÉS PAR LA RÉPRESSION!

"Grupo Internacional"

Groupe de soutien d'ami(e)s et de camarades
en solidarité avec María
et le mouvement de libération kurde.

grupo-internacional@riseup.net

DONS:

AZADI E.V.

IBAN DE80 4306 0967 8035 7826 00

BIC: GENODEM1GLS

GLS BANK

KEYWORD: INTERNATIONALE SOLIDARITÄT